



# PLÂTRIER

## Description du métier

- Pose, à l'aide d'une truelle ou d'une machine, des enduits calcaires, tels que le plâtre, le célanité, le mortier, le ciment, la composition métallique, le stuc, les enduits acryliques ou autres succédanés;
- Fait le tirage et le remplissage des joints de planches murales de gypse;
- Fabrique et installe des moulures de plâtre et effectue le moulage et la pose des ornements.

## Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en plâtrage ainsi qu'une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur inscrit à la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

## Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

## Habilités et intérêts

- Acquérir des connaissances liées aux mathématiques, au dessin technique et à la chimie des matériaux;
- Être minutieux, précis et créatif;
- Travailler proprement;
- Avoir une bonne condition physique;
- Pouvoir travailler en hauteur;
- Être capable de travailler dans des positions inconfortables.

## FORMATION

### Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Plâtrage (5286) ou *Plastering* (5786)

### Durée de la formation :

810 heures

### Préalables scolaires :

Catégorie 2\*

\* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

## MÉTIER

### Salaire annuel moyen

Apprenti*	18 793 \$
Compagnon**	31 388 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	41 839 \$
Proportion***	71 %

\* Salaire moyen des diplômés admis en 2009, pour les 12 mois suivant leur admission.  
 \*\* Salaire moyen en 2010 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.  
 \*\*\* Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2010. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

### Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 <sup>re</sup> période	19,45 \$	19,58 \$	18,01 \$
2 <sup>e</sup> période	22,69 \$	22,84 \$	21,01 \$
3 <sup>e</sup> période	27,56 \$	27,74 \$	25,51 \$
Compagnon	32,42 \$	32,63 \$	30,01 \$

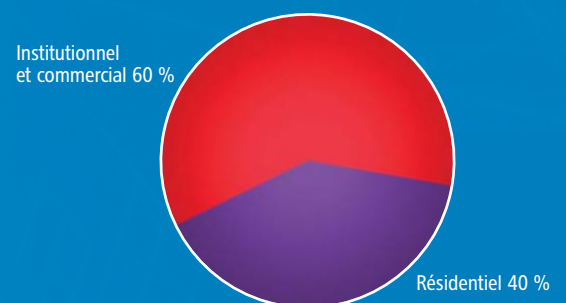
Salaire en mai 2011.

### Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2005-2009	2010
Nouveaux admis par la CCQ	321	228
Taux de placement des diplômés*	85,5 %	90,2 %

\* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

### Volume de travail par secteur



## Salariés actifs en 2010

Abitibi-Témiscamingue	29
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	30
Côte-Nord	20
Estrie	137
Île de Montréal	385
Laval-Laurentides-Lanaudière	770
Mauricie-Bois-Francs	174
Montérégie	536
Outaouais	216
Québec	610
Saguenay-Lac-Saint-Jean	120
Extérieur et Baie-James	3
<b>Total</b>	<b>3 030</b>

## Nombre de femmes actives dans le métier

115

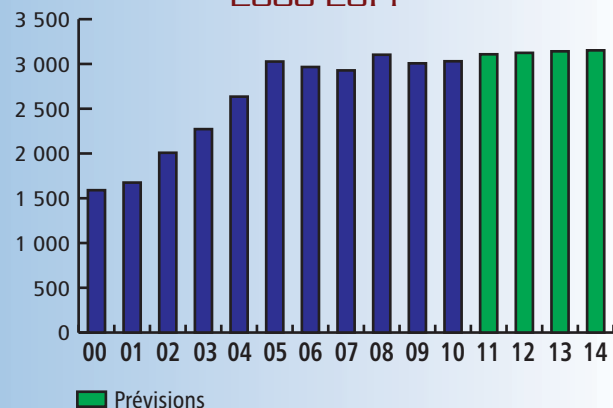
## Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre\* :

Plâtrier	12 %
Ensemble des métiers et occupations	18 %

\* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

## Nombre de salariés actifs 2000-2014



## Âge de la main-d'œuvre en 2010

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	33	45 %	52 %	3 %	1 683
Compagnon	45	10 %	72 %	18 %	1 347
Total des plâtriers	38	29 %	61 %	10 %	3 030
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	152 740

## PERSPECTIVES D'EMPLOI

- On comptait 3 030 plâtriers actifs sur les chantiers, en 2010, soit presque le double de ce qui prévalait il y a 10 ans. L'activité se situe essentiellement dans la construction résidentielle, institutionnelle et commerciale. Les plâtriers sont embauchés par près de 1 400 employeurs de la construction;
- Plus de la moitié du travail provient du secteur institutionnel et commercial, et la situation devrait y être favorable au cours des prochaines années, car des projets majeurs sont prévus. Également, l'activité devrait demeurer élevée, dans la construction résidentielle neuve ainsi que dans la rénovation résidentielle;
- En 2010, 228 nouveaux apprentis ont intégré l'industrie, et leur taux de placement a été supérieur à la moyenne des dernières années. Au cours de la première année de travail, un apprenti gagne près de 19 000 \$, tandis que le salaire annuel moyen d'un compagnon qui réalise au moins 500 heures frôle les 42 000 \$, pour les travaux assujettis aux conventions collectives de la construction;
- Les perspectives d'emploi sont bonnes, pour les plâtriers, grâce à une demande en légère hausse. Les finissants se placent très bien.



## FORMATION OFFERTE

dans les établissements publics suivants :

- CFP de l'Outaouais (Gatineau)
- CFP Jonquière
- CFP pour Autochtones dans les métiers de la construction (CFPAMC)\*
- École des métiers de la construction de Montréal\*
- École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec

\* Cette école offre aussi le programme en anglais.

